

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Armand ROQUIER (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Henri-Pierre BABEAU

OBJET : Création de postes pour avancements de grade

Le Maire informe l'assemblée :

- de la tenue début janvier 2023 des entretiens professionnels,
- de la possibilité pour 4 agents communaux qui remplissent les conditions requises, de pouvoir prétendre à un avancement de grade pour 2023.

Le Maire demande au Conseil Municipal de créer à compter de ce jour :

- **un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;**
- **un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;**
- **un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 33h30 soit 33,50/35^{ème} ;**
- **un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 29h53 soit 29,88/35^{ème}.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 27 janvier 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Henri-Pierre BABEAU

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 30 JAN. 2023
Notifié ou publié le : 30 JAN. 2023